Jeunesse au Plein Air

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

RAPPORT MORAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT MORAL

Une nouvelle fois, nous parlerons d'année particulière en évoquant 2021. Elle fut compliquée, pleine d'incertitudes. Les attentes, les protocoles, les annulations ou report des séjours collectifs, colos, classes de découvertes ou formation des animateurs ont impacté directement l'accueil des enfants et des jeunes, les membres de JPA et les actions de JPA.

Paradoxalement 2021 réaffirme le projet confédéral de la Jeunesse au Plein Air qui s'appuie sur la laïcité, la solidarité et la citoyenneté. JPA souhaite une société inclusive et considère que les loisirs et les vacances contribuent à l'émancipation individuelle et collective. C'est pour cela que nous souhaitons donner la possibilité à chaque enfant et chaque jeune d'apprendre, de s'épanouir, d'expérimenter et de vivre la différence avec d'autres, hors de chez lui, afin d'acquérir des compétences et devenir une citoyenne, un citoyen libre, responsable et heureux. En 2021, nous avons régulièrement porté auprès du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, des parlementaires, cette volonté de répondre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes et la nécessaire politique nationale à mettre en place pour développer l'accès aux séjours et loisirs collectifs, éducatifs et laïques.

Guidés par cette vision partagée, au cours de l'année 2021, nous avons construit un projet ambitieux au service des enfants et des jeunes avec l'Ecole et les familles : doubler le nombre d'enfants accueillis en colos et soutenir les accueils de loisirs et les classes de découvertes pour garantir à chaque enfant un départ en séjour collectif avant son entrée au collège.

Le manifeste « Des séjours et des loisirs collectifs pour tous, en développant des parcours éducatifs sur les territoires » adopté par le congrès d'octobre 2021 porte l'ambition des membres de JPA et associe d'autres partenaires signataires du texte : France urbaine, le RFVE, l'ANACEJ, l'ANDEV, l'AMRF, le SGEN-CFDT, ATD Quart monde, le scoutisme français, Familles rurales, le collectif ESA, l'ANCAV-CS, CEZAM avec l'appui du CNAJEP. Nous voulons entraîner tous les acteurs des ACM dans ce projet.

Ensemble, nous avons identifié les principaux leviers à actionner pour augmenter de façon significative le nombre d'enfants qui pourront partir :

- les aides au départ et leurs financements sont essentiels : agir contre le non-recours, développer un financement pour toute une génération de 300 € (que nous appelons le pass colo) ;
- le maintien et le développement du patrimoine pour accueillir les colos, sujet partagé avec l'UNAT ;
- l'encadrement des séjours afin de faire face à la pénurie d'animateurs dans un premier temps et d'augmenter le nombre d'animateurs volontaires à la hauteur nécessaire pour doubler les départs en colos, soit cent mille BAFA d'ici cinq ans.

JPA doit être acteur de ce changement d'échelle. Cette belle ambition a été élaborée à travers notre savoir-faire lié à l'attribution d'aides au départ avec les comités départementaux de JPA et l'engagement de JPA dans les colos apprenantes en 2020 et 2021, ou notre partenariat avec l'ANCV pour le départ des enfants en séjour scolaire, l'aide aux enfants en situation de handicap. En 2021, avec l'appui de l'ANCV nous avons cherché des adaptations importantes pour soutenir le départ en dépit du contexte sanitaire (aides à la sortie scolaire, #Colos.Ados).

Cette ambition est également le résultat des partenariats étroits que nous entretenons avec les administrations la DGESCO, la DJEPVA et des nombreuses rencontres : avec les collectifs dont nous sommes membres (l'OVLEJ, Solidarité Laïque, le CNAJEP), avec les organisations nationales du réseau, ou des organisations proches comme le RFVE, Arts et Vie, la CNAF, la CFDT, France générosité, la CASDEN, la BRED, la MAIF…

Je vous remercie car malgré une année compliquée nous avons pu avec vous, construire un projet pour l'avenir. Je remercie les partenaires qui nous font confiance et partagent notre projet ; les organisations nationales et comités départementaux qui ont fait vivre la confédération en période de crise et se sont mobilisés à travers nos instances, nos rencontres ; l'équipe salariée qui œuvre en toute circonstance, pour le bon fonctionnement et le développement de l'association.

L'engagement de chacun et de tous, nous permettra de relever ce défi : permettre à chaque enfant de bénéficier d'un départ en séjour collectif avant son entrée au collège, doubler le nombre d'enfants accueillis en colo d'ici 2025, soutenir les accueils de loisirs et les classes de découvertes.

Christian Dominé

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1 NOS ACTIONS AU DÉPART VALORISÉES EN 2021

2021 a encore été marquée par la crise sanitaire. L'activité JPA a, de fait, été impactée. Ainsi, les séjours avec hébergement sont restés fermés pour les vacances d'hiver 2021 tout comme celles du printemps ! Les formations des animateurs BAFA et BAFD n'ont pas pu se tenir en avril 2021. Il a fallu attendre les vacances d'été 2021 pour (re)vivre les moments inoubliables dont seules les colos sont pourvoyeuses (à la condition de respecter un protocole sanitaire).

Selon l'OVLEJ et les données de l'INJEP, sur l'année 2020-2021, les effectifs de départs sont plus importants que sur l'année précédente (897 585 départs, soit +34 %), mais ne retrouvent pas, pour autant, les niveaux d'avant crise sanitaire (-37 % par rapport à l'année 2018-2019).

La crise sanitaire a été un révélateur et amplificateur des inégalités sociales en matière de vacances et de loisirs. JPA s'est mobilisée afin de faire bénéficier des séjours collectifs un maximum d'enfants et jeunes sur quelques mois de 2021.

Dans ce contexte où les enfants et jeunes n'avaient plus accès aux activités de loisirs collectives, la pertinence de la mission de JPA a été renforcée.

Nous avons dû également gérer des demandes d'aides qui n'ont pas abouti, l'enfant ne partant finalement pas en raison du COVID (enfant cas contact, malade ou séjour annulé).

Nombre d'enfants aidés

- 4021 enfants et jeunes grâce à Colos apprenantes
- 2722 enfants et jeunes aidés directement via JPA
- 346 enfants en situation de handicap ont été aidés (JPA-ANCV)
- 254 jeunes aidés avec le dispositif #Colos.Ados
- 1560 élèves en séjours scolaires (JPA-ANCV)

Vacances apprenantes

Dans ce contexte, le dispositif vacances apprenantes a été renouvelé. Le Gouvernement ambitionnait d'envoyer 75 000 enfants et jeunes scolarisés (de 3 à 17 ans) en « colos apprenantes », en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations. Au final, 80 000 enfants et jeunes ont pu profiter l'été dernier du dispositif.

Avant l'été 2021, JPA a donc relancé sa plateforme « colos apprenantes » en lien avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'objectif était d'attester de l'éligibilité des familles au dispositif quand elles ne trouvaient pas d'interlocuteur localement (communes, associations conventionnées). JPA souhaitait également faciliter les informations à destination des familles.

Au total plus de 7 500 demandes ont été faites via notre plateforme, en comparaison aux 2 700 demandes faites par les familles en 2020 ! Un peu plus de 6 % des enfants et jeunes partis en colos apprenantes sont donc passés par la plateforme JPA.

Plusieurs comités départementaux de notre confédération ont contribué à l'animation, la coordination et/ou la gestion du dispositif.

Ainsi, le département du Rhône a permis le départ de 1 112 jeunes (45 % de filles et 55,4 % de garçons) en prenant en charge l'organisation à hauteur de 60 % des colos apprenantes du département.

Le dispositif « Colos apprenantes » a ouvert les colos à de nouveaux enfants et permis de lever le frein financier au départ en colo, et mis en lumière les apprentissages inhérents aux colonies de vacances : apprentissage de l'autonomie, rencontre de l'autre, etc.

Il est toutefois lié à la crise sanitaire qui traverse le monde depuis deux ans. Il a donc aussi besoin d'évoluer pour continuer à répondre aux besoins des enfants et des parents.

« Mes enfants et moi, nous tenions à vous remercier sincèrement vous et votre équipe. J'avais appelé à plusieurs reprises votre structure pour obtenir des précisions, et j'ai toujours reçu un très bon accueil téléphonique même si vous étiez débordés avec la multitude des demandes d'éligibilité.

Ensuite, un grand merci pour mes enfants pour leur avoir permis de repartir cette année en colonie. Comme l'an passé, mes 2 enfants Tilyan et Enoha, ont passé un magnifique séjour dans la ferme équestre de Lupiac et sont rentrés avec de très beaux souvenirs plein la tête. Ils ont gagné en autonomie et se sont faits plein d'amis.

Avant la mise en place de ce dispositif «colonies apprenantes», cela aurait été très compliqué de financer seule pour mes 2 enfants ces séjours. En effet, je n'ai pas droit à d'autres aides pour les vacances, mon employeur ne finance pas de chèques vacances, et comme je travaille beaucoup même en étant maman solo pour joindre les 2 bouts et faire en sorte de subvenir aux besoins de mes 3 enfants, je n'ai pas droit non plus aux aides de la CAF pour les vacances. Je trouvais ça très injuste car je travaille très dur même quand j'ai des pépins de santé je ne manque jamais le travail, et du fait de beaucoup travailler cela se retourne contre moi puisque je dépassais d'un petit peu les revenus pour bénéficier des aides vacances de la CAF. Bref le dispositif colonies apprenantes était inespéré et géniale pour les gens dans mon cas.

Encore merci du fond du cœur à vous et toute votre équipe. »

Témoignage d'une Maman bénéficiaire de la plateforme JPA pour les colos apprenantes.

Les aides en partenariat avec l'ANCV

Les aides apportées grâce au partenariat ANCV s'adressent à un public souvent exclu du départ en vacances.

Ces aides mises en place avec l'ANCV ciblent les familles de jeunes en situation socio-économique délicate, qui ne peuvent pas financer le départ de leurs enfants en classes de découvertes ou en colonies de vacances et résidant en QPV ou zones rurales. Elles s'inscrivent en continuité de la mission de JPA, qui milite pour le départ de tous les enfants

en vacances. L'objectif est de promouvoir la mixité sociale et culturelle, le vivre ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap, mais également de permettre à ces jeunes de faire l'apprentissage de la mobilité. En effet, les adultes qui ne sont pas partis en vacances enfants sont plus nombreux à être privés des bienfaits des départs en vacances. Le partenariat JPA/ANCV a été fortement impacté par la crise sanitaire. Que ce soit en 2020 ou en 2021, il n'a pas ou peu été possible d'organiser de séjours hors vacances d'été, or ils représentent 95% des séjours soutenus dans le cadre de notre partenariat.

Le nombre de bénéficiaires est en nette diminution depuis 2019 en raison de la crise sanitaire. Le nombre de bénéficiaires s'établit à 2160 personnes pour un montant de 460 000 € (et 311 532 € utilisés).

L'aide ANCV-JPA pour le départ des élèves en classes de découvertes ou voyages scolaires éducatifs avec nuitées concerne des élèves des établissements du premier et du second degré (dossier type, Classe de découvertes-Voyage scolaire éducatif dit CDD-VSE), qu'ils soient valides ou en situation de handicap (avis de la Commission des droits et de l'autonomie).

En 2021, pour les dossiers Classe de découvertes-Voyage scolaire éducatif dit CDD-VSE, l'aide ANCV-JPA a été décisive pour le départ pour 85,7% des répondants enseignants.

Enfants en situation de handicap

Toujours en partenariat avec l'ANCV, JPA aide les enfants en situation de handicap à partir en colonies de vacances. Ainsi 346 enfants en situation de handicap ont pu bénéficier de colos.

« Elias est un garçon timide et réservé lors de la première rencontre, mais la vie en collectivité lui a permis de s'ouvrir aux autres jeunes et créer du lien. Elias avait besoin d'un adulte pour se repérer dans le camping au début de son séjour mais il a su prouver qu'il était capable de se repérer tout seul petit à petit (repérage du camp, des toilettes, des douches, de la rivière et des espaces de jeux). C'est un garçon qui a pris confiance en lui durant ces deux semaines de colonie et qui a énormément évoluer durant le séjour. En effet, au fur et à mesure Elias a pris en autonomie sur certaines tâches du quotidien qui paraissaient difficiles au premier abord mais qu'il a su s'approprier. Petit à petit, il a réussi à rassembler ses affaires, les retrouver seul lorsqu'il les perdait et il a su assimiler certains codes sociaux (ex : ne pas mettre sa main dans les paquets de céréales communs). Enfin, le matin, Elias allait se changer seul lorsqu'il avait eu un accident dans la nuit afin de venir prendre le petit déjeuner propre avec le groupe alors qu'au début du séjour cela nécessitait un accompagnement de l'adulte. »

Témoignage de l'intérêt d'un séjour pour Elias, garçon en situation de handicap.

Sans cette aide, plus de 95 % des familles ont répondu, dans nos différents questionnaires d'évaluation, qu'elles n'auraient pas pu faire partir leur enfant (elles étaient 74 % en 2019). Pour 69 % l'aide financière a été l'élément déclencheur de l'inscription.

JPA lançait toujours avec l'ANCV un nouveau dispositif : Colos.ados dont le nom permet de comprendre les jeunes ciblés (les ados donc....).

254 ados ont pu en bénéficier 40 220€, soit une aide moyenne de 158 €. Ce nouveau dispositif qui doit s'imposer dans le temps a surtout subi le succès de Vacances apprenantes aux critères finalement plus simples et surtout avec une couverture financière plus importante.

Le dispositif #Colos.Ados a bénéficié d'une communication particulière avec sa propre charte graphique et son identité propre sur le site JPA. Une page a été spécialement créée avec une utilisation simple (bouton d'inscription répété à plusieurs reprises).

Nous avons rencontré et échangé avec plusieurs organisations pour leur présenter le dispositif afin qu'ils le relaient et le sollicitent dans leur réseau : CNAF ; MSA ; Associations d'élus : AMF, AMRF, RFVE et ANDEV ; ANCT (pour relais vers notamment les Cités éducatives) ; AFEV ; Clubs sportifs Via Hexopée et le CNOSF ; Centres sociaux ; MJC, Francas, EEDF.

En outre, le dispositif a bénéficié de plusieurs campagnes de communication sur les réseaux sociaux de JPA.

Le dispositif ANCV-JPA est aussi un moyen de mobilisation pour notre réseau de bénévoles. Les bénévoles portent le dispositif en région et se sentent plus impliquer dans l'action de JPA.

Les comités peuvent échanger avec les acteurs territoriaux (collectivités, CAF, services sociaux...) et ainsi les sensibiliser à l'importance d'aider au départ en vacances.

Les projets des comités départementaux

Les bénévoles des comités départementaux de JPA identifient sur les territoires en quoi le départ en colo peut s'inscrire dans une démarche partenariale permettant de répondre à des besoins spécifiques. Ainsi en 2021, 65 projets ont été développés sur 37 départements. 2 722 enfants ont été accompagnés dans le cadre de ces projets.

Le départ en colo des enfants est un outil de complémentarité éducative avec l'école et était proposé en lien avec les établissements scolaires. Il enrichit les dispositifs comme Ecole ouverte ou les cités éducatives. D'autres départements ont décidé de travailler avec les associations accompagnant les familles en difficultés afin qu'elles puissent proposer un séjour en colo à leurs enfants. Plusieurs départements ont ainsi mis en place des partenariats avec les Restos du cœur, où des structures accompagnant les familles réfugiées. L'apprentissage de la mobilité pour les enfants résidant en quartiers prioritaires ou en zone rurale a également été retenu comme objectif par plusieurs comités départementaux. Certains comités ont axé leur intervention pour aider au premier départ en colo, d'autres ont décidé de financer la colo imaginée par un groupe d'enfants...

Enfin plusieurs projets veillent à maintenir une mixité sociale dans les colos et à ce qu'elles soient accessibles aux familles ayant des revenus modestes mais ne bénéficiant pas d'aides de la Caf.

Le comité départemental JPA du Tarn-et-Garonne témoigne : *« La mobilité s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur de lutte contre l'exclusion, l'isolement et l'accès à l'emploi, à fortiori dans un département à forte ruralité comme le Tarn-et-Garonne. Au-delà de la mobilité géographique, l'objectif est de favoriser l'ouverture sociale et culturelle des jeunes en leur donnant l'envie, la possibilité de rencontrer d'autres jeunes, de vivre d'autres expériences et d'acquérir des savoir-faire. »*

Le comité de la Haute-Saône attire l'attention sur la baisse de la durée des séjours, avec de plus en plus de colos à cinq jours et accompagne au maximum dans le cadre des premiers départs des séjours de quinze jours.

2 LES JEUNES ET LE BAFA

Les premiers bilans de l'été réalisés auprès des membres JPA ont mis en avant des difficultés liées au nombre d'animateurs et directeurs. Ainsi plus de la moitié des organisateurs ont rencontré des difficultés de recrutement de directeurs, d'animateurs, de surveillants de baignades ou encore d'assistants sanitaires. Par ailleurs, des organisateurs ont été amenés à fermer des séjours, la COVID impactant l'équipe d'encadrement (animateur, cuisinier…).

50 000 postes d'animatrices et d'animateurs ne trouvent pas preneurs ! En octobre 2021, l'ANDEV et Héxopée avec le FONJEP alertaient sur la pénurie d'animateurs. L'enquête menée auprès de 1 182 structures des branches Éclat a fait ressortir ainsi que les structures interrogées déclaraient avoir des difficultés de recrutement tant dans l'animation des publics (74 %) que sur les fonctions de coordination ou d'encadrement (20 %), du travail social (15 %) ou des fonctions administratives (13 %).

De même, toujours selon cette étude, plus de 5 000 postes resteraient non-pourvus dans leurs structures ayant participé à l'enquête. Soit 10 % de leurs effectifs totaux….

C'est dans ce contexte que Sarah El Haïry, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a annoncé le 25 octobre 2021, entre autres, une aide exceptionnelle de 200 € pour 20 000 jeunes qui passent leur BAFA/BAFD en 2022. L'objectif affiché étant *« d'encourager à finaliser leur parcours de formation afin de leur permettre, le cas échéant, d'exercer au cours de l'année 2022 et plus particulièrement pendant les congés d'été, les fonctions d'animateurs dans les accueils collectifs de mineurs ».*

Le montant de cette aide sera déduit des frais d'inscription à une session d'approfondissement ou de qualification au BAFA.

« Vous pourrez être accompagnés dans vos démarches et conseillés par un organisme de formation.

Votre inscription à cette session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

La liste des organismes habilités par le ministère chargé de la Jeunesse est disponible auprès de votre direction départementale ou sur le site internet du BAFA/BAFD.

Cette aide à la formation BAFA a pour objectif, d'une part, d'endiguer les difficultés financières chez les jeunes, et d'autre part, de répondre aux difficultés de recrutement d'animateurs dans les accueils collectifs de mineurs. »

JPA s'inscrivait également dans cette démarche en proposant le BAFA à 50 € ! En effet, en 2021, JPA et Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ont développé un partenariat innovant concernant le BAFA.

Ce partenariat visait à organiser des programmes de formation BAFA au sein de Science Po Saint-Germain-en-Laye à destination des étudiants et des lycéens du programme démocratisation.

La formation BAFA était proposée à 50 €.

4 acteurs majeurs de l'éducation populaire se sont engagés à nos côtés afin de soutenir ce partenariat :

- Les Francas
- Les Céméa
- L'UCPA
- Les Éclaireuses Éclaireurs de France

Le succès a été immédiat et toutes les formations ont été prises d'assaut !

Résultat : en 2022, JPA réfléchit à renouveler voire étendre ce partenariat.

En effet, le BAFA c'est :

- **Une expérience unique**
  Le BAFA est une expérience unique, faite de rencontres, d'amitiés et de découvertes en relation avec des jeunes.
- **Un vrai brevet**
  Le BAFA est souvent le premier brevet acquis. Il est un incontestable atout dans un CV. Les valeurs transmises et les aptitudes acquises par le BAFA sont très souvent valorisées auprès des employeurs.
- **L'acquisition de nouvelles compétences**
  Le BAFA permet l'acquisition de nouvelles compétences notamment en termes d'encadrement, de partage d'information et de bonnes pratiques, le savoir-être, etc. Le BAFA c'est aussi une expérience humaine riche que ce soit avec les adultes ou les enfants.

3 LE PLAIDOYER AU CŒUR DU RÉACTEUR

En 2021, le plaidoyer a fait feu de tout bois. JPA a ainsi pu rayonner dans de nombreux domaines. Petit inventaire d'une année riche et exaltante au-delà de notre secteur. Avec une idée forte : rassembler pour agir.

Politiques locales

Dès janvier (le 12 plus précisément), JPA proposait un colloque sur le thème suivant : « Agir ensemble pour développer des politiques locales en faveur des vacances et loisirs collectifs ».

Pourquoi un tel colloque ? JPA partait des constats suivants. Espaces éducatifs complémentaires de l'Ecole, les colos et centres de loisirs participent à la cohésion sociale et à la dynamique des territoires. Ils sont pourtant inégalement implantés et tous les enfants et les jeunes n'y ont pas accès, selon leur milieu social, la nature du territoire... Pour y remédier, le droit aux vacances et aux loisirs doit être intégré aux politiques territoriales et reposé sur une action conjointe de l'Etat, des CAF, des collectivités et tous les acteurs éducatifs (associations, parents, école...).

Le colloque a été l'occasion d'échanger de la mise en œuvre des dispositifs déjà existants (exemple : PEDT, Vacances apprenantes...), et la façon dont toutes les parties prenantes peuvent agir ensemble

Avec 12 intervenants et surtout plus de 300 personnes en ligne, le succès a été au rendez-vous. Il s'agit d'une première pierre permettant à JPA de travailler et de réfléchir collectivement, pour à termes, être pourvoyeur de solutions.

Le colloque est encore visible sur : https://colloque-tv.com/colloques/colloque-jeunesse-en-plein-air-agir-ensemble-pour-developper-des-politiques-locales-en-faveur-des-vacances-et-loisirs-collectifs

CSE

Le 5 mai 2021, JPA proposait un colloque autour du CSE : les colos et les CSE.

On le sait, le départ en colo apporte de nombreux effets bénéfiques : vivre de nouvelles expériences en dehors de chez soi, faire l'apprentissage de la mobilité et du vivre-ensemble, découvrir un patrimoine naturel et culturel... sans oublier la dynamique économique portée par les jeunes vacanciers à un territoire.

Pourtant, seulement 25 % des enfants accèdent aux colos aujourd'hui. Face à ce constat, il est urgent d'agir collectivement ! Les CSE ont un rôle à jouer, qu'ils organisent directement ou proposent des séjours ou qu'ils apportent une aide financière, via notamment les chèques vacances. Certains aident aussi à lever les freins culturels et sociaux. Très divers dans leur taille et leurs moyens, il leur est de plus en plus difficile d'assurer cette mission : temps réduit des élus, évolution de la demande des familles, méconnaissance du secteur des colos... Les CSE peuvent néanmoins agir avec l'éducation populaire et le tourisme social pour relancer l'accès aux colos.

Le colloque du 5 mai avait donc parfaitement sa place dans la dynamique JPA. D'ailleurs, il fût un incontestable succès nous permettant de prendre attache auprès des CSE et de devenir un partenaire indispensable.

Nous ne pouvons pas oublier les évènements réalisés en régions.

Des évènements dans différents comités pour réunir les acteurs du territoire : JPA Occitanie, à la Côte-d'Or, au Tarn-et-Garonne ainsi qu'au Loir-et-Cher.

ODD

En octobre 2021 a l'occasion de son congrès, JPA organisait une table ronde sur les ODD « la place et le rôle des accueils collectifs de mineurs (colos, accueils de loisirs et de jeunes…) dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ».

Il est vrai que nous vivons une période d'urgence sociale, écologique et sanitaire. La question est tout autant une question d'actualité, qu'une question d'avenir : quelle planète et quelle société allons-nous laisser aux enfants et aux jeunes ? Et inversement. Dans cette nécessaire transition, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont, évidemment, toute leur place. En tant que structures éducatives, économiques et territoriales, les ACM ont déjà commencé à prendre leur part même si beaucoup reste à faire.

Une des clés pour mettre en œuvre cette transition est celle des alliances à construire entre les parties prenantes (associations, collectivités, entreprises, ONG, citoyens…). Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur les ODD qui sont aussi bien une grille de lecture qu'une feuille de route commune à l'ensemble des pays et ces différents acteurs.

Le pôle Plaidoyer produisait également en 2021 un certain nombre de documents fondateurs pour l'avenir de JPA.

LE CONGRES JPA

Ainsi en octobre 2021, la confédération proposait à l'occasion de cet événement majeur qu'est le congrès JPA, d'adhérer à notre manifeste ACM. Ce manifeste faisait suite à notre appel pour une relance indispensable des accueils de loisirs et colos, voté lors de notre assemblée générale du 16 juin 2021. Ce texte avait pour but de relancer et développer les séjours collectifs, en faire des espaces de loisirs accessibles à tous, et notamment aux plus fragiles. Cet objectif nécessite une mobilisation générale de tous les acteurs (État, collectivités, CSE, écoles, associations, centres de loisirs…). Il y a là un enjeu éducatif, social et culturel majeur.

MANIFESTE

Cet appel précédait notre manifeste adopté lors du congrès d'Octobre 2021. Le manifeste répond à deux objectifs :

- affirmer l'importance des séjours et loisirs collectifs dans le parcours des enfants et des jeunes et la nécessité de les inscrire dans des politiques éducatives locales ;
- rassembler tous les acteurs concernés sur les territoires autour d'objectifs communs, afin de développer ou renforcer leurs actions et leurs partenariats.

De très nombreux partenaires, convaincus par l'ambition de notre texte, ont rejoint notre appel et ont signé notre manifeste, rassemblant largement au-delà de nos propres structures. On pense par exemple à ATD quart Monde, à la ville

PETITION

Ce mouvement initié en 2021 se prolongera en 2022 avec entres autres, une pétition, et une campagne de sensibilisation politique, 2022 étant une année électorale majeure.

En juin 2021 lors de notre campagne de communication « Re jouer collectif » nous réclamions la création d'un pass colo. Pass qui devait permettre à toute une classe d'âge de partir en colo au moins une fois dans sa vie. Son montant a été fixé à 300 euros.

A la suite de la campagne de presse, le sénateur socialiste Jacques-Bernard Magner a porté la proposition du pass colo au sein du PLF 2022, préparé en fin d'année 2021.

4 LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ 2021

Cette année encore la crise sanitaire a limité l'ouverture de l'Ecole vers l'extérieur et il a été difficile de mettre en place des interventions en classe. Les écoles ont pu continuer à commander le matériel de la campagne et également nos outils pédagogiques notamment l'affiche solidarité permettant aux élèves de comprendre l'intérêt d'être solidaire et ainsi donner du sens à leur action. Nous avons également relancé le dispositif Oui recycle auprès des établissements scolaires permettant aux enseignants de mener une action de solidarité clé en main.

En recyclant des cartouches d'encre dans leur établissement au profit de JPA, les élèves agissent pour la planète et sont également solidaire pour le départ en vacances des enfants qui ne peuvent pas partir. En 2021, plus de 250 écoles ont participé à ce dispositif.

JPA a eu l'occasion cette année de se rapprocher de l'INSPE de NANCY. Dalila BOUADI a suivi et tutoré en collaboration avec un enseignant de l'INSPE des enseignants fonctionnaires stagiaires et a mené un travail avec eux autour de l'affiche solidarité. Ces enseignants en formation ont pu expérimenter des séances et mener une séquence d'apprentissage à partir de notre affiche solidarité sur différents niveaux de classe. De nombreux échanges avec les enseignants en formation leur ont permis au-delà de la connaissance de notre association et de l'appropriation de nos outils pédagogiques, un retour sur leur pratique professionnelle.

Un bilan très positif a été fait de ce partenariat permettant une meilleure connaissance de notre association auprès des futurs enseignants et une grande fierté pour nous d'avoir pu contribuer à leur formation pour l'exercice de leur futur métier.

Nous avons également continué à accompagner le dispositif vacances apprenantes auprès des enseignants en éditant un support d'information à destination des enseignants et des familles.

Donateurs particuliers

Bien que l'année 2021 ait été entièrement impactée par la crise, les donateurs fidèles ont répondu aux sollicitations postales qui les informaient de l'actualité JPA et les incitaient à renouveler leur soutien à notre cause. Le nombre annuel de 6 courriers a été maintenu et des sollicitations digitales ont été rajoutées sur deux séquences : pour la campagne de solidarité en février et pour la déduction fiscale en décembre, avec possibilité de transférer l'email original en un clic.

Tout au long de l'année, des emailings ont été envoyés en fidélisation et en prospection pour optimiser la collecte.

Le média digital a évolué tant sur les séquences d'appels à dons que sur le contenu proposé. La page de don en ligne a été rénové et propose désormais le soutien régulier par IBAN, le site a été enrichi d'informations sur toutes les façons de nous soutenir. Une pop-up a été créé pour soutenir la collecte

Une seule séquence de prospection en fin d'année contre deux les années passées, n'a pas permis de recruter beaucoup de nouveaux donateurs malgré tout, compensée par la réactivation d'anciens donateurs qui s'étaient éloignés.

Les donateurs ont la possibilité de s'engager à nos côtés par chèque, par virement mais aussi par prélèvement automatique (mandat papier ou internet), ou en faisant un don par carte bleue en ligne.

Partenariats

La BRED poursuit aussi son engagement avec son action de parrainage. Quand un client de la banque parraine un nouveau client, la BRED reverse 5 € à JPA. En 2021, ce sont 2.643 clients qui ont choisi la JPA pour un montant total reversé de près de 13.230 €

Par l'intermédiaire du Fonds de dotation Partir et Devenir, la CASDEN renouvelle cette année encore son soutien aux actions de l'association avec un don de 15.000 €, et notre nouveau partenaire, la MAIF a attribué un soutien financier de 20.000 € afin de favoriser les départs en séjours collectifs des enfants et des jeunes.

A la clôture des comptes 2021, 95 % de ces sommes soit 33250 € ont été affectés à JPA.

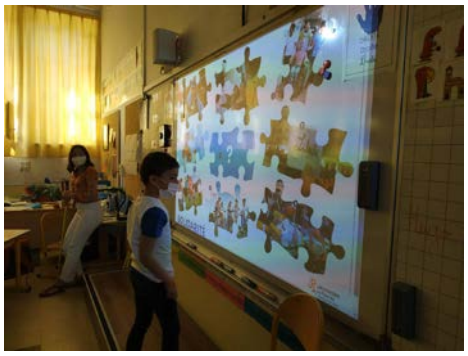

5 DES SERVICES AU SERVICE D'UNE MISSION

Un service juridique

En 2021, les activités du service juridique ont été une nouvelle fois très impactées par le contexte lié à la crise sanitaire. Réunions avec la DJEPVA, points d'information avec les organisations membres, comités départementaux et unions régionales, réponses aux différentes demandes d'assistance juridique, diffusion à grande échelle de notre bulletin d'alerte et de veille juridique à destination de tous les acteurs du secteur.

Parallèlement, nous avons mis à jour et adapté nos outils et supports juridiques : d'une part notre plateforme « JuriACM », d'autre part la revue « Spécial Directeur et Directrice ». Deux autres revues sont venues enrichir l'offre juridique, les « Dossiers thématiques » et le dossier spécial sur la « Responsabilité & Assurances en Accueils Collectifs de Mineurs ».

Missions du service juridique JPA

- Animation du Groupe juridique de la confédération, dont l'objet est de faire le point sur la réglementation de l'année en cours et de définir les principaux axes réglementaires impactant les ACM
- Veille juridique sur les textes de droit européen et de droit français concernant directement ou indirectement le secteur des ACM
- Contribution à la mission d'intérêt général portée par la confédération et ses membres dans le cadre des activités de plaidoyer (notes de contexte, positionnement sur des questions de droit, participation à des rapports officiels)
- Elaboration et rédaction de supports d'information destinés aux acteurs du secteur (Spécial Directrice & Directrice, revues thématiques, JuriACM ...)
- Assistance et conseil juridique dans le cadre des services offerts par JuriACM

Organisation de séminaires, conférences, webinaires et webchat

JuriACM

La crise sanitaire a impacté durablement l'activité et le fonctionnement du site JuriACM.

Après la mise à disposition d'un service gratuit de veille en temps réel pour l'ensemble du réseau au printemps 2020, le site a connu un essor formidable : le nombre de connexions hebdomadaires a été multiplié par 10, les demandes d'assistance par 5.

Fort de cette visibilité renforcée, le service juridique s'est attaché à absorber ces sollicitations diverses au nom de la mission d'intérêt général dont est investie JPA.

En fin d'année 2020 et face à l'enlisement de la situation sanitaire, nous avons pris la décision de revoir notre politique éditoriale, pour sortir du dynamisme propre à l'urgence trouver un nouveau rythme, plus en adéquation avec nos objectifs. Il convient de rappeler que le développement de JuriACM, qui repose sur l'abonnement des utilisateurs, fait partie du modèle économique de l'association.

L'idée qui présidait à la manœuvre était, pour l'année 2021, de « convertir » ces nouveaux utilisateurs ponctuels ou récurrents, en limitant progressivement l'accès de nos contenus à nos seuls abonnés.

Le bulletin de veille juridique quotidien s'est présenté comme le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

En conséquence, nous avons calqué l'e-mailing sur une fréquence hebdomadaire, réservé le détail de son contenu aux utilisateurs participant au financement du service et maintenu une « information de l'essentiel » au grand public (les titres du sommaire sont restés librement accessibles). L'accès à la note « Coronavirus et ACM » a, en revanche, été restreint à nos seuls abonnés.

Il était alors convenu que le bulletin de veille juridique serait adressé à l'ensemble de notre liste de diffusion, pour permettre à toutes et tous de consulter les titres des actualités, tandis que le détail des articles serait réservé. Evidemment, la doctrine sanitaire émanant de la DJEPVA, régulièrement adaptée à l'évolution du contexte sanitaire, devait demeurer librement accessible au plus grand nombre.

La mise en place de la nouvelle politique éditoriale s'est faite progressivement, entre novembre 2020 et janvier 2021. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre : au mois de février la communauté JuriACM comptait déjà plus de 30 nouveaux abonnés ! Au mois de mai, le nombre d'abonnés à JuriACM avait doublé, pour un total de 180 abonnés (95 nouveaux abonnés depuis le 1er janvier 2021).

Cette frénésie du début de l'année 2021, qui s'est poursuivie à bon rythme, a été ponctuée par la conclusion d'un contrat groupé de 100 abonnements portant alors, au mois de décembre 2021, le total des abonnés JuriACM à 338.

De manière assez logique, les demandes d'assistance ont connu une courbe d'évolution analogue. Sur l'année 2021, c'est tout de même 78 demandes d'assistance, au sein desquelles les sollicitations d'ordre sanitaire – portant principalement sur l'application du passe sanitaire – sont largement représentées. Si l'on devait opérer une classification des autres types de demandes, viendraient ensuite les 27 questions « réglementation permanente ACM » (responsabilité, cadre juridique général, activités de plein air, RGPD, locaux, etc.), et 12 « inclassables », éprouvant les connaissances du service juridique en matière de convention pluriannuelle d'objectifs, de droit au bail selon la loi de 1948…

Horizon 2022 : un retour au calme et des projets enthousiasmants

L'année 2022 sera une année de défis ! Il semble audacieux d'espérer atteindre la même croissance qu'en 2021 ; si la crise sanitaire a réuni les conditions de cette croissance fulgurante, elle a également eu pour effet de mettre le site « en friche ». Le grand volume des contenus d'actualité qui ont été analysés, écrits et publiés depuis 2020 nous ont inévitablement conduit à prioriser notre action et à retarder l'actualisation de certaines rubriques. La section alimentation, fortement

impactée par la loi « climat et résilience » d'août 2021, mérite par exemple d'être débroussaillée, pour une meilleure intelligibilité.

Si le contexte sanitaire le permet, 2022 sera donc le temps d'un retour au calme, indispensable pour mettre de l'ordre et opérer ces ajustements.

Nous l'espérons, cette accalmie sanitaire nous permettra encore de « penser l'après covid » et de travailler sur un module interactif de prévention en ACM. Ce module, qui n'est encore qu'au stade d'ébauche, pourrait idéalement être jumelé au site JuriACM – dans des modalités à définir – et s'adresser aux équipes d'encadrement, pour les former et les tester, de manière ludique, sur leurs connaissances en matière de prévention… de quoi dynamiser et rafraîchir l'offre de services juridiques de Jeunesse au Plein Air pour encore quelques années !

Un rôle de soutien technique pour l'élaboration de la doctrine sanitaire de la DJEPVA

Actualisation des protocoles sanitaires puis des niveaux de protocole sanitaire applicables en ACM, selon l'âge des mineurs accueillis, selon le type d'accueil, actualisation des Foire Aux Questions (FAQ), préparation des vacances estivales… Tout au long de l'année 2021, le service juridique de Jeunesse au Plein Air a apporté son concours et son expertise technique à la DJEPVA pour l'élaboration de la doctrine sanitaire gouvernementale, en veillant à faciliter les conditions d'organisation des accueils, dans la limite des lignes fixées par la réglementation et de la santé et de la sécurité des enfants et des jeunes accueillis.

Spécial Directeur et Directrice

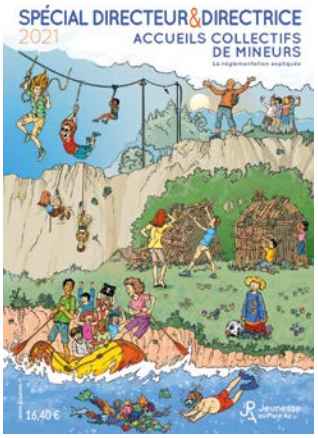

L'année 2021 a vu la parution du Spécial Directeur & et Directrice. Ce sont 195 questions/réponses qui ont été revues, modifiées, réécrites et validées.

La crise sanitaire et son lot de gestes barrières, de distanciation physique, de protocoles sanitaires et de foires aux questions ont bouleversé nos repères, nos habitudes et même nos lois.

L'état d'urgence sanitaire en était peut-être le symbole. De nombreuses questions en lien avec la covid-19 ont été créées afin de répondre au plus près du terrain des besoins des directeurs et directrices d'ACM.

Cette édition 2021 a été l'occasion d'élaborer un dossier spécial consacré à « L'éducation à la santé », non pas pour traiter spécifiquement du coronavirus, mais pour évoquer un sujet qui génère certainement le plus d'appréhension dans les ACM. Ces derniers constituent un levier remarquable pour agir et permettre à chaque enfant et à chaque jeune de devenir un citoyen acteur de sa propre santé et soucieux de celle des autres.

C'est le sens que de se donne la revue juridique du Spécial Directeur et Directrice dans cette édition 2021, notamment celui d'accompagner en répondant à des questions pratiques, en tenant compte du tumulte réglementaire lié à la crise et en partageant des points de droit renouvelés, issus des activités d'animation !

Cette édition 2021 du Spécial Directeur et Directrice a été revisitée sur de nombreux points :

- les rubriques concernées ont pris en compte les aspects liés à la crise sanitaire : « Santé », « Alimentation », « Formation BAFA/BAFD », « Activités », etc. ;
- création d'une section spéciale consacrée à la covid-19 dans la rubrique « Gestion des personnels et animation de l'équipe pédagogique » ;
- la partie « Alimentation » a été en grande partie refondue avec les derniers textes officiels ;
- création d'une nouvelle rubrique sur les « Inspections et les contrôles des ACM ».

Avec une diffusion à plus de 20.000 exemplaires, le Spécial Directeur & Directrice des ACM est un outil d'informations pratiques de référence des colonies de vacances, des centres de loisirs, des camps scouts et des organismes de formation BAFA/BAFD. Chaque année, la revue juridique est très attendue et appréciée par les lecteurs.

L'implication des organisations membres dans l'élaboration du Spécial Directeur et Directrice en est la clé de voute. Grâce à eux, la revue traduit des réalités concrètes de terrain en un contenu d'informationnel limpide qui synthétise les aspects juridiques, pédagogiques et éducatifs.

L'Ovlej

Depuis plus de 20 ans, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) œuvre à une meilleure connaissance des vacances et des loisirs des enfants et des adolescents français, notamment concernant les vacances et loisirs collectifs. Depuis sa création, l'association participe à la production de données, par la réalisation de ses propres enquêtes et analyses. Cependant, cette production ne peut se suffire à elle-même. Si l'Ovlej se veut un pôle de ressources et un lieu de recherche utile à ses membres et à tout acteur agissant dans le domaine des loisirs et des vacances des jeunes français, il doit notamment rendre accessible à l'ensemble des acteurs les analyses et expertises produites.

Pour ce faire, et pour la troisième année, l'Ovlej a commencé 2021 en décryptant les données diffusées par l'Injep, concernant l'activité des accueils collectifs de mineurs (ACM). En février 2021 a ainsi été publié le Bulletin n°54 : « Note d'analyse – Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2019-2020 », permettant à tous de mieux comprendre les effets de la crise sanitaire sur l'activité des séjours collectifs et des accueils de loisirs et de jeunes. Nous retiendrons notamment de ce bulletin la forte chute (-53 %) du nombre de départs de mineurs en séjours collectifs sur l'année 2019-2020, du fait d'une période stricte de confinement n'ayant permis aucun départ durant les vacances de printemps 2020, et d'un été marqué par les protocoles sanitaires.

En mai, est diffusé un Bulletin présentant les principaux résultats de l'étude menée fin 2020, dans le cadre du dispositif « colos apprenantes » piloté par la Djepva : « 2020, les « colos apprenantes » : le point de vue des familles » (n° 55). Ce dispositif, mis en œuvre pour la première fois durant l'été 2020 a permis à de nombreuses familles de découvrir les colonies de vacances. Dans l'enquête menée par l'Observatoire auprès des familles bénéficiaires, c'est ainsi 52 % des départs qui concernent des primo-partants en séjours collectifs de vacances (dont 36 % n'étaient jamais partis non plus en séjour scolaire).

Au mois de juin, un webinaire est organisé par l'Observatoire : « Partir en colo pour

la première fois. Enjeux et contraintes ? ». Il sera accompagné d'un Bulletin (n°56 - « Les séjours collectifs : comment « éveiller » l'intérêt des familles et lever les freins aux départs ? »). Ce dernier offre un état des lieux des résultats de diverses études, permettant de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les choix des familles concernant les vacances de leurs enfants et, plus spécifiquement, les premiers départs en séjours collectifs. Il met notamment en lumière que la deuxième raison à un non-départ en vacances est un refus de l'enfant de partir en séjour collectif (après des raisons financières). La présentation de ces résultats lors du webinaire a été suivie d'une table-ronde. Celle-ci a permis à divers acteurs ayant mis en place des actions dans le but de déclencher des premiers départs en colos de prendre la parole.

En parallèle de ces publications, propres à l'Ovlej, la CNAF a publié, en juillet, le rapport de l'enquête réalisée par l'Observatoire entre 2017 et 2019 : « De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs » (collection Dossier d'étude, n°222).

Enfin, toujours dans cet axe « diffusion/communication », l'Observatoire a répondu à neuf demandes d'interventions sur l'ensemble de l'année 2021. Si ces sollicitations émanent généralement plutôt d'organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, cette nouvelle année fait figure d'exception avec majoritairement des interventions pour des institutions (commission éducation populaire du COJ, DRAJES) ou des fédérations (JPA, JPA Occitanie, UNAT, Résocolo, FG PEP). Comme en 2020, l'une de ces interventions s'est inscrite dans le cadre d'un colloque universitaire.

Si l'Ovlej attache une importance forte à la diffusion, au plus grand nombre, des données tant statistiques que sociologiques, sa mission première reste la production d'études. En 2021, le conseil d'administration de l'Observatoire a pris la décision de travailler sur la thématique de l'animation occasionnelle. L'étude, « L'encadrement des jeunes par des jeunes. Incidence de l'animation occasionnelle dans les parcours personnels et/ou professionnels. », s'est construite autour d'un double objectif : définir les effets sur les individus d'un parcours d'animation occasionnelle, et comprendre les éléments ou facteurs jouant un rôle dans les processus amenant à ces effets. Si l'année 2021 a été celle de la réalisation, 2022 sera celle de la diffusion des résultats.

Le second semestre 2021 a été l'occasion de renouveler deux études. D'une part, le Baromètre, mené avec le Crédoc, sur les loisirs collectifs, départs en vacances et en séjours collectifs des 5-19 ans. La première édition (2019) avait notamment permis de mettre en lumière le non-départ en vacances, en 2019, de plus de 4 millions de jeunes âgés de 5 à 19 ans. La nouvelle édition (2021) offrira un suivi de l'évolution des différents indicateurs observés. Les résultats seront publiés en 2022.

D'autre part, le partenariat avec la Djepva a été reconduit, suite au renouvellement du dispositif « colos apprenantes » durant l'été 2021. Comme en 2020, des enquêtes ont été menées par l'Ovlej afin de recueillir les retours d'expériences des familles bénéficiaires du dispositif. Sur cette nouvelle année, l'Observatoire s'est également intéressé aux organisateurs de séjours labélisés.

Vous retrouverez tous les travaux de l'Ovlej (rapports d'études, Bulletins, vidéos des séminaires) sur le site www.ovlej.fr.

Le centre de doc : au service de tous

Comment est définit le centre de documentation au sein de JPA ?

Le centre de documentation a une mission transversale au sein de JPA et doit répondre aux besoins en information de l'ensemble des salariés, des bénévoles et des membres de JPA. Les informations et les documents recensés sur les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes y sont centralisés et mis à disposition. Ces ressources collectées, soit par des abonnements à des revues payants ou gratuits, soit par la veille, sont valorisées sur le portail documentaire. Le centre de documentation est également ouvert sur rendez-vous à un public externe (professionnels du secteur, étudiants…).

En 2021, quelle a été son activité centrale ?

L'activité centrale en 2021 a porté majoritairement sur la veille documentaire avec pour périmètre de surveillance l'environnement « socio-politico-économique » des accueils collectifs de mineurs (ACM). Les informations recherchées sur le Web et les médias sociaux peuvent prendre la forme d'articles de presse, de billets, de notes, d'études, de rapports, d'interviews, de reportages ou de communiqués de presse. Reçues automatiquement via des logiciels de veille, elles sont analysées et classées par catégorie de sources (sites des membres JPA, sites médias, sites institutionnels…) et par leur thème principal (ACM, animation, association, éducation…) dans des bulletins de veille hebdomadaires ou mensuels. Les requêtes automatiques doivent être en permanence ajustées pour pallier aux risques de silence ou d'infobésité. De nouvelles ressources sont référencées sur le portail documentaire et celles publiées par le réseau JPA mises en avant dès la page d'accueil et dans des espaces dédiés.

Quels sont les usages des technologies et des outils numériques ?

Les technologies et les outils numériques sont essentiels au fonctionnement du centre de documentation et représentent un gain de temps majeur. La solution logicielle Kentika permet d'assurer la gestion des documents, leur valorisation et leur accessibilité sur le portail documentaire. La collecte des informations sur le Web et les réseaux sociaux se fait via le logiciel de veille Inoreader et l'agrégateur de presse Aday. Il est impératif de suivre les évolutions des technologies numériques et d'évaluer en permanence la nécessité de nouvelles intégrations.

Quelles sont les services proposés aux lecteurs et les évolutions possibles ?

Le portail documentaire offre la possibilité aux lecteurs de consulter des références spécifiques au secteur des ACM et celle d'effectuer en toute autonomie des recherches. Les lecteurs peuvent bénéficier à leur demande d'une recherche documentaire personnalisée. Les livrables de veille sont uniquement proposés aux acteurs internes à JPA afin de renforcer leurs connaissances du secteur, de maintenir leurs expertises et de

contribuer à leurs actions et prises de décisions. La veille va être davantage automatisée pour gagner en efficacité. En automatisant les envois des bulletins de veille via le portail documentaire, les délais de communication vont être réduits. L'autre évolution à venir est de donner accès à ces bulletins sur l'ensemble des outils numériques des usagers, de l'ordinateur à la tablette jusqu'au téléphone mobile.

Automatisation de la veille pour de meilleurs services aux usagers

La phase actuelle d'automatisation de la veille concerne l'envoi des livrables (bulletins de veille) et leur adaptabilité sur l'ensemble des outils numériques (ordinateur, tablette et téléphone mobile). Les objectifs visés sont de gagner en efficacité et de rendre de meilleurs services aux usagers. La réalisation des livrables via le logiciel Word reste aujourd'hui fastidieuse. Le module K-Press (logiciel Kentika) va permettre une élaboration des livrables aux contenus plus riches (indexation des articles), plus adaptés aux besoins des usagers (abonnements au choix) et leurs envois par mail plus rapides. L'intérêt d'utiliser cette technologie est aussi de pouvoir archiver sur le portail documentaire dans un espace veille l'ensemble des livrables. Les lecteurs vont ainsi pouvoir les consulter à tous moments et retrouver les dernières actualités. L'application mobile du portail documentaire (logiciel Kentika) va être dédiée à la consultation de la veille. Son design adapté au smartphone facilite la navigation et la lecture des informations pour les usagers.

LES FINANCES

LE MOT DU TRÉSORIER

L'exercice comptable 2021 est la traduction financière de l'activité du siège de JPA pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes 2021 sont marqués par de nombreux éléments exceptionnels résultat de décisions prises par les instances JPA ou des éléments liés à des causes externes.

Le premier élément marquant de cet exercice est le **transfert de 7 millions d'euros de JPA au fonds de dotation Partir et Devenir**. Ce transfert se traduit par une charge exceptionnelle de 7 millions d'euros et une diminution des fonds propres et de la trésorerie du même montant.

Cette opération validée par l'Assemblée générale du 16 juin 2021 est l'aboutissement du processus engagé depuis la création du fonds de dotation Partir et Devenir en février 2019.

Le résultat net comptable de l'exercice est déficitaire de 6.884 K€, sans cette opération exceptionnelle nous aurions donc constaté un excédent de 116 K€.

L'année 2021 a également été marquée par les **modifications concernant les règles définissant le montant des cotisations de nos organisations**. Cette réforme était nécessaire car aucune règle précise n'était fixée.

Le montant de cotisation est déterminé en fonction du groupe de rattachement de chaque organisation, lui-même défini en fonction du montant des produits d'exploitation de la structure. Cette réforme n'impacte pas les comptes 2021 car elle est appliquée à compter de l'exercice 2022.

Impact de la crise sanitaire

Nous avons enregistré une **très forte baisse du nombre de départs en séjours scolaires**, la quasi-totalité des séjours de l'année 2021 ont été annulés ou reportés. Le montant des aides octroyées pour les départs en séjours scolaires a été de 78 K€ en 2021, pour 215 K€ en 2020 et 858 K€ en 2019, soit une diminution de 91 % entre 2019 et 2021. Le montant des aides octroyées pour **le départ en vacances des enfants en situation de handicap est quasiment revenu à son niveau de 2019**, 192 K€ pour 201 K€ en 2019 après une baisse significative en 2020.

Compte-tenu de la baisse du nombre de départs, **l'aide structurelle versée par l'ANCV a été réduite** de 200 K€ à 70 K€.

Pour la seconde année consécutive, le ministère a renouvelé **l'opération colos apprenantes**. JPA a enregistré près de 8.000 demandes par l'intermédiaire de sa plateforme. Sur les 8.000 demandes 6.700 étaient éligibles au dispositif ce qui a conduit à solliciter une subvention d'un montant global de 3,3 M€ à laquelle s'ajoutait 378 K€ de report de subvention 2020 non consommés.

La crise a aussi eu des effets sur le fonctionnement même de la structure. Un certain

nombre de réunions ont dû être annulées ou reportées.

Ainsi le congrès JPA prévu initialement au mois de juin 2021 a été reporté au mois d'octobre 2021 avec une participation inférieure aux prévisions compte-tenu de ce changement de dates, qui se traduit par une économie de 18 K€ par rapport au budget prévu. L'assemblée générale de juin s'est déroulée en visioconférence.

Une situation financière saine

De manière générale, la structure financière de JPA reste saine. Le résultat d'exploitation est positif de 107 K€ dont 48 K€ provenant de la variation de la dotation pour les indemnités de départ à la retraite.

On notera encore que les ressources provenant de la générosité du public enregistrent une légère progression (+ 5%) mais restent très insuffisantes au regard des objectifs de développement de notre confédération concernant les départs en séjours collectifs.

Suite au transfert des 7 millions d'euros à Partir et Devenir, le montant des fonds propres de JPA est de 3.646 K€ ce qui est satisfaisant et constitue une garantie pour la pérennité de JPA.

Compte de résultat

	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation
Produits d'exploitation	6 034 256	3 609 432	67,18%
Charges d'exploitation	5 927 348	3 524 349	68,18%
Résultat d'exploitation	**106 908**	**85 083**	**25,65%**
Produits financiers	11 242	10 734	4,73%
Charges financières	0		
Résultat financier	**11 242**	**10 734**	**4,73%**
Résultat courant	**118 150**	**95 817**	**23,31%**
Produits exceptionnels	1 387	585 719	-99,76%
Charges exceptionnelles	7 001 616	412 294	1598,21%
Résultat exceptionnel	**-7 000 229**	**173 425**	**-4136,46%**
Impôts sur les sociétés	2 513	2 576	-2,45%
Total des produits	6 046 885	4 205 885	43,77%
Total des charges	12 931 477	3 939 219	228,28%
Résultat net	-6 884 592	266 665	-2681,74%

Le bilan

BILAN ACTIF	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	**37 149**	**35 815**	**1 334**	**3 287**
Concessions, brevets, licences, marques...	37 149	35 815	1 334	
Immobilisations corporelles	**750 502**	**718 611**	**31 891**	**40 792**
Terrains	6 860		6 860	6 860
Constructions	635 947	635 947	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	107 695	82 664	25 031	33 931
Immobilisations financières	**305 924**	**48 886**	**257 038**	**157 038**
Participations et créances rattachées	57 038		57 038	57 038
Prêts	248 886	48 886	200 000	100 000
Autres				
TOTAL I	**1 093 575**	**803 312**	**290 263**	**201 117**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	**162 097**	**109 378**	**52 719**	**50 845**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	162 097	109 378	52 719	50 845
Disponibilités	**5 732 094**		**5 732 094**	**11 494 309**
Charges constatées d'avance	**6 743**		**6 743**	**6 670**
TOTAL II	**5 900 934**	**109 378**	**5 791 556**	**11 551 824**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**6 994 508,76**	**912 689,33**	**6 081 819,43**	**11 752 940,43**

BILAN PASSIF	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**4 528 351**	**4 528 351**
Fonds propres complémentaires	4 528 351	4 528 351
Fonds propres avec droit de reprise	**36 443**	**36 443**
Fonds propres complémentaires	36 443	36 443
Réserves	**4 579 950**	**4 579 950**
Réserves pour projet de l'entité	71 510	71 510
Autres	4 508 440	4 508 440
Report à nouveau	1 385 761	1 119 095
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 884 592	266 665
Situation nette	**-5 498 831**	**1 385 761**
Subventions d'investissement		
TOTAL I	**3 645 912**	**10 530 504**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	**1 808 547**	**718 564**
TOTAL II	**1 808 547**	**718 564**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	**118 701**	**166 570**
TOTAL III	**118 701**	**166 570**
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**157 751**	**224 367**
Dettes fiscales et sociales	**102 350**	**104 149**
Autres dettes	**103 762**	**460**
Produits constatés d'avance	**144 796**	**8 326**
TOTAL IV	**508 659**	**337 302**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**6 081 819,43**	**11 752 940,43**

Les produits et charges par origine et destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2 021 TOTAL	2 021 Dont générosité du public	2 020 TOTAL	2 020 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**396 290**	**396 290**	**375 519**	**375 519**
1.1 Cotisations sans contrepartie	112 738	112 738	105 657	105 657
1.2 Dons,legs et mécénat	283 552	283 552	269 817	269 817
- Dons manuels	*281 314*	*281 314*	*267 568*	*267 568*
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	*2 238*	*2 238*	*2 249*	*2 249*
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité			46	46
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**415 698**	**-**	**731 965**	**-**
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	33 250		260 572	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	382 448		471 393	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**4 733 397**		**2 847 002**	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**2 178**		**185 628**	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**499 322**		**65 770**	
TOTAL	**6 046 885**	**396 290**	**4 205 884**	**375 520**
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES	**3 870 286**	**246 285**	**2 568 014**	**232 510**
1.1 Réalisées en France	3 870 286	246 285	2 568 014	232 510
- Actions réalisées par l'organisme	*3 870 286*	*246 285*	*2 568 014*	*232 510*
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versment à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**194 512**	**150 005**	**192 619**	**143 010**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	150 005	150 005	143 010	143 010
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	44 507		49 609	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**7 254 565**		**244 664**	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	**20 296**		**212 782**	
5-IMPÔT SUR LES BENEFICES	**2 513**		**2 576**	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**1 589 305**		**718 564**	
TOTAL	**12 931 477**	**396 290**	**3 939 219**	**375 520**

EXCEDENT OU BENEFICE	**- 6 884 592,00**		**266 665,34**	

Jeunesse au Plein Air

Jeunesse au Plein Air
21 rue d'Artois • 75008 Paris
Tél : 01 44 95 81 20 • Fax : 01 45 63 48 09
lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr